

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

Vol. II.

QUEBEC, MERCREDI 21 MARS 1860.

N^o. 48.

L'AGRICULTURE,

Au point de vue national.

Lecture donnée sous le patronage de
L'INSTITUT CANADIEN de Montréal le 19
janvier 1860

par
L. M. DARVEAU.

II.

(Suite et fin*).

Ce que fut l'agriculture en Canada. —
Ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être.

Mesdames et messieurs,

Vent-on une preuve de la supériorité
de l'agriculture sur tout le reste? Ne
franchissons point la frontière. Dans
notre pays regardons la différence des
districts et nous verrons où est la supé-
riorité.

N'est-il pas admis que Montréal est la
ville la plus industrielle et la plus pros-
père du pays? Certes oui. Eh! bien
dites si ses campagnes ne sont pas les
plus belles et les plus riches du pays?
Montréal est la reine du commerce cana-
dien mais l'île sur laquelle nous la
royons assise, est le jardin du Canada.

Voyons maintenant Québec, ce nid
d'aigles gouverné par des tortues. Avec
le biver le plus sur, et situé à quelques
brasses de l'océan, depuis que la vapeur
fait naviguer si vite, avec tout ces avan-
tages Québec peut seulement dire: "Mon
roc vaut quelque chose: on le dit impres-
cible!" Mais tout y languit, tout y
meurt. Point de commerce, point d'in-
dustrie à part l'industrie politico-religi-
euse, point ou peu d'esprit public, tel est
Québec, la ville la plus ancienne du pays,
la ville fondée par Champlain l'homme
le plus entreprenant de son époque.

Regardez maintenant les campagne
du district de Québec: elles portent le
même cachet, la même physionomie
pour ainsi dire de la capitale.

Mais il faut que la prophétie s'accom-
plisse. Le plus grand ennemi de sa race
et de son pays l'a juré: Il faut que l'her-
be pousse dans les rues de Québec!

Encore quelques temps et si un miracle
ne survient point ou si une administration

plus patriotique et plus honnête que celle
d'aujourd'hui ne monte point au pouvoir,
la récolte du foin dans les rues de Québec
sera au si abondante si non aussi excel-
lente que celle de ses campagnes!

Voilà la vérité, terrible, effrayante
mais réelle.

Je suis de Québec, mais en lisant ceci,
les Québécois littéraires et entreprenants
qui languissent au milieu des étiquettes
et des retrogrades me sauront gré d'a-
voir dit la vérité.

Mais me dit-on le Canada n'est pas
aussi pauvre qu'on vous le prétendez.
Il a tout ce qu'il faut pour protéger ses
cultivateurs. Ministère d'agriculture,
chambre des agriculteurs, journal pour
propager les idées d'agronomie et de cul-
ture, concours agricoles, encouragement,
et protection de la part du gouvernement
projet de fonder une ferme modèle, rien
ne manque. J'admets que tout cela est
bien bon, mais quant à la protection don-
née à l'agriculture par le gouvernement,
on sait ce quelle coûte à la province et ce
quelle rapporte aux agriculteurs.

Non ce n'est pas en semant des miettes
que l'on recueillera des moissons. Il faut
donner largement et donner toujours à
l'agriculture! Il faut que dans les octrois
elle ait le pas sur tout le reste. Il lui
faut donner le premier encouragement
comme le premier secours. N'y eut-il
dans le coffre public qu'un seul denier!
donnons-le à l'agriculture parce qu'en la
favorisant on favorise tout le monde.
Sully disait: Parage et labourage sont
les deux mannelles la France! Qu'il en
soit ainsi du Canada. Ouvrez les forêts,
peuplez les campagnes, vous aurez des
bameaux qui après avoir été des villages
deviendront des cités.

La campagne c'est le pays.

Pour un art qui est non seulement
essentiel mais indispensable, sacrifions
tout. "Car a dit Lamartine: L'agricul-
ture fait les bons citoyens; et pourquoi?
c'est quelle fait la famille, c'est quelle
fait la famille, c'est quelle fait le patrio-
tisme."

III.

L'agriculture seule base solide de l'a-
venir du Canada.

Etre libre, vivre par soi-même, devenir
maître de ses actions et de ses pensées,

et pour les peuples et les individus un
besoin, une nécessité vers lesquels tous
deux tendent avec fié et où il arri-
vent presque toujours. Pour les individus
cette liberté s'appelle: majorité ou émani-
pation; elle se nomme pour les peu-
ples: indépendance nationale.

Les Canadiens comme les autres na-
tions marchent vers ce but. L'état criti-
que ou ils se trouvent est peut-être la
crise suprême qui doit les y rendre.

Quoiqu'il en soit il ne s'agit pas seule-
ment d'avoir son indépendance il faut
pouvoir la conserver. Ce n'est qu'en
s'emparant du sol qu'une nation parvient
à ce but. L'amour du sol fait naître
l'amour de la patrie, et celle-ci l'amour de
la nationalité.

Dans une précédente lecture que j'ai
eu l'honneur de donner à Québec j'ai émis
l'idée qu'une littérature nationale pouvait
conserver notre nationalité. Je le crois
encore. Mais de même qu'une idée il
faut une tête, à toute âme un corps, de
même aussi à l'intelligence du peuple il
faut une base qui est l'agriculture. Car
avant d'écrire, de parler, de prier ou
même de penser, il faut vivre. L'estomac
commandera toujours au cœur et à l'in-
telligence. Pour les peuples comme
pour les individus c'est la loi terrible mais
inévitabile.

Je ne saisi nous conserverons toujours
notre langue nationale ou même si nous
pourrons la conserver encore long-
temps car ceux qui en sont les gardiens
au pouvoir l'ont lâchement sacrifiée,
mais je sais une chose c'est qu'il y a
que l'agriculture qui puisse nous main-
tenir au sol.

Quelque soit donc l'avenir de nos des-
tinées nationales; qu'il soit radieux
comme l'espérance ou sombre comme le
désespoir, obtenons du moins que si el-
les s'effacent pour toujours dans certains
lieux, elles subsistent dans nos cœurs.
Si elle sont rejetées dans les hautes
régions, qu'elles soient recueillies et
conservées dans la chaumière. Quoi-
que disent et quoique pensent certains
Poirrots qui ont toujours leur nationalité
sur les lèvres ou au bout de leur plume
soyons patriotiques d'une manière moins
fanfaronne, moins égoïste et plus profita-
ble et plus nationale. Souvenons-nous
que nous sommes entourés d'autres ori-
gines qui ont droit à nos égards comme
nous avons droit aux leurs. Au lieu de
les enrouter dans les préjugés religieux

(* Voir le numéro de "L'Observateur"
de vendredi le 27 janvier 17 février et
24 février 1860.

ou nationaux, montrons à nos compatriotes que la plus belle et plus durable des rationalités ne peut exister que par la possession du sol.

Ce rôle est celui de cet institut qui seul peut le remplir comme il en a rempli tant d'autres plus difficiles, mais non plus nobles.

C'est ici que se sont tournés ces orateurs et ces écrivains qui ont conquis par leur parole ou leur plume ces bienfaits sans privilèges dont nous jouissons. L'abolition de la tenure seigneuriale congue, méditée, murie et finalement obtenue dans cette province, est une des nombreuses preuves que je pourrais citer de la reconnaissance redevable par le pays à cette institution. C'est ici que sont écloses ces idées philanthropiques et généreuses dont nous avons donné dernièrement l'exemple au pays, en édifiaut un monument digne des héros et des martyrs de 1837 et 38 dont beaucoup d'entre eux arrosèrent de leurs sueurs un sol qu'il fécondèrent plus tard de leur sang. Enfin je suis persuadé que si jamais la classe agricole doit être soutenue et rétribuée suivant son mérite ce ne sera j'en suis certain que par l'initiative et les efforts de L'Institut Canadien de Montréal qui a servi non seulement de phare intellectuel à tous les hommes de progrès, et particulièrement à la génération actuelle, mais a été le bouclier des idées généreuses et progressives.

ERRATA: Plusieurs fautes ayant été faites dans la publication de la lecture nous les rectifions aujourd'hui :

No. 41, 3^e col. 23^e ligne, au lieu de "Aux jours" lisez "A tel point qu'aux jours". 24^e ligne, au lieu de "et l'Égypte" lisez "et que l'Égypte"; 25^e ligne après le mot "seule" ajoutez "grâce à la provoyance de ce patriarche"; Même numéro, 2^e page 1^{ère} colonne. 29^e ligne après le mot "abondantes" ajoutez "devant lesquelles les chiffres se effacent. L'agriculteur peut se passer de tout le monde; personne ne peut se passer de l'agriculteur." 36^e ligne après le mot "base" ajoutez "n'était appuyé que sur";

No. 44, 2^e col. 47^e ligne, après le mot "mêmes" ajoutez "tracés toujours mêmes, etc."

No. 45, 3^e col. 16^e ligne, au lieu de "condoyer" lisez "détrôner".

No. 45, dans le "CHANTS DES BERGERS" 2^e col. 6^e ligne, au lieu de "imprivoise" lisez "Tu donnes"; 9^e ligne, au lieu de "Puis, que" lisez "Mais toi"; Même ligne après le mot "vient" ajoutez le mot "et"; 11^e ligne, au lieu de "nous" lisez "me".

La circulaire suivante a été distribuée aux abonnés de L'OBSERVATEUR qui résident en ville; comme nous voulons éviter les frais de poste à nos souscripteurs de la campagne, nous la reproduisons pour leur information:

AUX ABONNÉS

DE

L'OBSERVATEUR.

Monsieur JOSEPH LAROCHE qui était notre agent et l'un de nos porteurs pour Québec, étant subitement tombé malade, nous avons été obligé de suspendre la publication de notre journal. Aujourd'hui, nous sommes en état de pouvoir annoncer que L'OBSERVATEUR reparaitra, MERCREDI PROCHAIN, et que nous avons pris des mesures pour qu'à l'avenir, sa publication ne soit, pour aucune cause, interrompue.

Nous informons aussi nos lecteurs que notre journal ne sera expédié qu'à ceux qui ont payé leur abonnement et à ceux qui d'hui à mercredi prochain, viendront solder à notre bureau, les arrérages qui nous sont dus par eux, ainsi que ce qui doit être payé à l'avance.

L. M. DARVEAU.

Québec, 17 mars 1860.

Pour nos abonnés de la campagne, la date de paiement est prolongée jusqu'à MERCREDI PROCHAIN.

Nos lecteurs apprendront, sans doute, avec plaisir, que les victimes des directeurs de la Caisse d'Economie de Saint-Roch se sont adressés à l'égislature pour obtenir justice, et qu'il est bien probable que messieurs Marois et compagnie vont être obligés de rendre compte des deniers déposés entre leurs mains.

En présentant la "requête" des députés l'honorable Laterrrière membre du Conseil Législatif a déclaré que, s'ils étaient trouvés coupables, ceux qui avaient abusé à ce point de la confiance publique mériteraient d'être conduits au pénitencier.

Nous aimerions à dire tout le bien possible de notre aréopage législatif, mais, malheureusement, la déesse de la discorde et le dieu de l'agiotage ont détrôné, là, aussi, le dieu de la justice et de la vérité. Tout s'y fait dans l'intérêt de quelques privilégiés. Le public est traité comme un petit enfant. C'est bien de cette réunion de législateurs que l'on peut dire: "Vox, vox, sed præterea nihil."

Aussi, à part quelques rares "mesures" accordées à regret, rien de grand et de bon ne s'est encore fait, et nous craignons beaucoup qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de la session.

Ceux qui ont soumissionné pour construire le brise-lame feront bien d'être sur leurs gardes, car il se trama une intrigue des plus sales.

Pour de plus amples informations, s'adresser au maire de Québec, ou à C. Peters.

"Nouveau système de prononciation anglaise et française avec maître ou sans maître, par L. F. Gouin;" tel est le titre d'un joli volume d'environ 216 pages, imprimé par John Lovell qui nous a été adressé. Ce livre devrait être mis entre les mains des élèves de toutes les écoles canadiennes.

— Samedi dernier, le "recorder" a condamné à dix piastres d'amende et aux frais, le nommé Petrus Gauvreau, qui avait insulté le rédacteur de ce journal.

AUX CORRESPONDANTS: "C. H." Vous n'avez point la clé de l'énigme.

"VALENTIN" trop tard pour être publié.

CONSEIL-DE-VILLE.

17 février 1860.

Résolu.—"Que la Corporation n'a pas de moyens maintenant à sa disposition pour répondre aux vœux des pétitionnaires Patrick Farrell et autres qui demandent de l'ouvrage, et à cette fin l'extension de l'Aqueduc jusqu'à la barrière dans le quartier Champlain et le remplissage du quai du marché Champlain."

Résolu.—"Que la Corporation n'a pas de moyens maintenant à sa disposition pour donner de l'ouvrage aux pétitionnaires James Hunter et autres et se rendre par là à leur prière."

Résolu.—"Qu'il soit permis au comité de l'Aqueduc de consulter un ou plusieurs ingénieurs d'une expérience et d'une

habile é reconnues sur la cause du man- que d'eau dont se plaignent les citoyens qui résident dans les parties les plus élevées de la ville, aussi sur la manière la plus économique et la plus propre d'y remédier."

Résolu.—" Qu'une annonce soit publiée dans les journaux en la manière ordinaire, delui au 2 mars prochain, pour demander les services des personnes qui désirent remplir la charge de cotiseur pour l'année courante."

Résolu.—" Que le comité des Chemins soit chargé de considérer et rapporter s'il serait à propos d'établir ailleurs le magasin de pompe de la rue la Montagne en face du parlement, ou de le remplacer par un édifice plus convenable, en ayant égard dans le dernier cas à la disparition l'empiétement du magasin actuel sur la voie publique."

24 février 1860

Résolu.—" Que l'offre contenue dans la lettre de l'assistant commissaire des Travaux Publics du 20 décembre dernier, touchant l'élargissement de la rue Port Dauphin, soit acceptée aux conditions suivantes, savoir : 1o Qu'il sera fait un trottoir en maîtres en dehors de la clôture du gouvernement, dont le coût n'excédera pas cent piastres. 2o Qu'il sera payé une rente nominale de un schelling par année à la Couronne. 3o Qu'en reprenant le terrain cédé par le présent, le gouvernement portera la largeur de la rue Port Dauphin à trente-deux pieds mesure anglaise. 4o Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer les actes nécessaires à cet effet. Et 5o Que l'argent nécessaire pour faire l'amélioration en question soit pris sur le fonds généraux de la cité."

Résolu.—" Que les réglemens tels qu'amendés avant la passation du régle- ment en date du 12 avril 1858 demeurent en force."

Résolu.—" Que les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, article du réglemant en date du 12 avril 1858 demeurent tels qu'ils sont, et que la 9e clause du dit réglemant soit renvoyée au comité des réglemens pour qu'il y fasse les changements nécessaires au sujet d'un parc aux animaux à établir au marché Champlain avec instruction de faire rapport"

Résolu, " Qu'il est urgent, si l'on veut retirer de bons intérêts du loyer de nos étaux, d'adopter un réglemant qui ne permette à personnes de vendre en dehors des étaux sur les marchés aucune espèce de viande, excepté aux cultivateurs qui pourront vendre leurs animaux en entier ou par quartier, avec les débris."

8 mars 1860.

Résolu.—" Que quatre cents piastres soient votées pour payer le peinturage de la halle du marché St. Paul; que neuf cent trente piastres soient votées pour faire peindre l'intérieur (deux

couches) de la halle Champlain; et six cents piastres pour y faire introduire le gaz, c'est à dire y faire poser les tuyaux, lampes, etc."

Résolu.—" Que la soumission de Michael Hurley qui offre de peindre les numéros des charretiers dont la corporation pourra avoir besoin cette année, suivant l'échantillon qui est maintenant devant le comité de police, moyennant un louis treize chelins et quatre deniers pour cinquante numéros simples et cinquante numéros doubles, soit acceptée."

MM. Joseph Groudin et Antoine S. Matte ayant reçu la majorité des voix ont été déclarés élus cotiseurs de cette cité pour l'année courante.

Résolu.—" Que le comité de police reçoive instruction de faire publier à l'avenir les noms de tous les boulangers dont le pain sera saisi pour faux poids."

15 mars 1860.

Résolu.—" Que les 426e et 429e rapports du comité des Finances, relative- ment aux impressions de ce Conseil, soient renvoyés de nouveau au dit comité, afin de permettre à M. A. Côté et Cie de donner des explications aux sujet des soumissions par lui faites."

Résolu.—" Que le comité des marchés soit prié de considérer à propos de mettre en force ou d'amender à cet effet le réglemant qui autorise de faire jaugeer les vaisseaux fréquentant le havre du Palais; ainsi que l'avantage à retirer d'un système régulier de numérotage et d'enregistrement de ces vaisseaux."

MM. Owen Murphy et Barthélemi Verret ayant reçu le plus grand nombre de voix, ont été déclarés élus auditeurs de cette cité pour un an.

CORRESPONDANCES.

P R O V E R B E .

TOUT VIENT A SOUHAIT A QUI SAIT ATTENDRE

AIR : Au clair de la lune, etc.

La persévérance
Au succès conduit ;
Souvent l'inconstance
A nos desseins nuit.
Facile à comprendre
Est pour nous ce fait !
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Après la Fortune
Chacun veut courir,
La chance opportune
Est rare à saisir.
Mieux voudrait la prendre
Lorsqu'elle paraît.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Quant au mariage,
L'avis est sensé ;
L'amant le plus sage
Est le moins pressé ;
Feu prompt à s'éprendre
Passe comme un trait.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Ce conseil s'adresse
Aux jeunes époux ;
Pour qui l'Hymen tresse
Ses nœuds les plus doux.
Un amour trop tendre
Vit s'éteindrait,
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

On peut être brave
Et non pétulant ;
Tel est le Batave
Qui passe pour lent.
Avant d'entreprendre
Il prévoit l'effet.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

D'humeur différente
Est l'Américain ;
La lenteur imprudente
Émeut son dédain.
Voudrait il entendre
Quiconque dirait :
A qui sait attendre
Tout vient à souhait ?

Cherches-tu la gloire,
L'or, les dignités ?
Si tu veux m'en croire,
Marche à pas comptés.
Il faut te défendre
Contre leur attrait.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Soit dans la science,
Soit dans les beaux arts,
De l'impatience
Fuyons les écarts.
A force d'apprendre
On devient parfait.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Dans trente ans sans doute,
En faisant effort,
Nous aurons la route
De la rive nord.
Grâce devras rendre
Pour un tel bienfait,
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

OBSERVATEUR.

Monsieur le rédacteur,

Le dialogue suivant avait lieu tout dernièrement, entre deux habitants sur le chemin de la Petite Rivière,

JEAN-BAPTISTE. — Revenons chez la Johnson prendre une gobe!

PIERRE. — Moi? oh non! c'est bon ça pour les partisans de Laurin. Puisque c'est lui qui, comme préfet, nous a fait ce beau cadeau, il est juste que ses partisans, pour être dignes de leur maître, entretiennent la maison.

JEAN-BAPTISTE. — Tiens te voilà encore avec des scrupules! Laurin a bien fait après tout. La preuve c'est qu'il a reçu des compliments et des remerciements du conseil de comté.

PIERRE. — C'est vrai, mais on était si content d'être débarrassé de lui! En effet si, le secréaire Chs. Rhéaume n'était pas venu déclarer sur la gazette que le conseil de comté n'avait reçu que quatre piastres seulement, on aurait pu croire que les conseillers avaient les doigts crochés. Maintenant que Laurin est sorti du conseil de comté, les choses seront moins mystérieuses.

JEAN-BAPTISTE. — Oh oui, mais on a perdu un homme instruit, M. Laurin! qui a porté la robe!

PIERRE. — Dis la jupe plutôt.

JEAN-BAPTISTE. — Vois donc, il a dit à la porte de l'église de l'Ancienne Lorette que notre nouveau maître n'était pas capable, mais que lui, serait là pour lui montrer? est-il bon ce M. Laurin?

PIERRE. — Oh le capitaine Déry n'est pas encore aussi stupide que le dit obligamment son ami Laurin, car c'est bien vrai que Laurin le fait passer pour un vieux fou. Pa fait voyager sans qu'il sut pourquoi, chez le capitaine Drolet; Mais le père Déry n'a pas longtemps son capot de traicau, car on dit qu'il commence à s'apercevoir que Laurin se moque de lui. Allons! tant mieux, car il est temps, c'est bien assez qu'on l'ait envoyé à la chasse malgré lui dans le comté de Portneuf, sans qu'on le fasse pêcher plus longtemps dans le fonds sale du lac à Laurin.

JEAN-BAPTISTE. — A propos est ce vrai que le curé Donn a prié M. Laurin de se présenter à Lotbinière? Si c'est le cas comme nous l'a dit M. Laurin, cela n'est pas bien car il nous fait perdre un homme!

PIERRE. — Tu ne vois pas qu'il s'est moqué de ton homme, car la paroisse de Saint-Sylvestre est defranchisée. D'ailleurs, on l'a jeté dehors pour O'Farrell. Tu peux croire que ton Laurin est bien apprécié par là aussi.

JEAN-BAPTISTE. — C'est vraiment malheureux, car il paraît que c'est un bon Canadien.

PIERRE. — Canadien oh! oui, il a voté pour donner plus de membres au Haut qu'au Bas-Canada, il a voté les £10,000

pour les gens de la Pointe-Lévy et imposé sur nous une hypothèque pour cette somme, pour plaire à son ami Le-mieux; il a voté de plus les millions de piastres de la province pour faire le chemin du Grand Tronc, il a voté contre le Chemin de Fer du Nord, et a voté pour.....

JEAN-BAPTISTE. — Tiens ce n'est pas vrai, ça.

PIERRE. — Vois donc les journaux de la chambre! et si tu veux je te les montrerai. On ne ment pas aisément avec des preuves comme celles-là.

JEAN-BAPTISTE. — Oh! c'est Howison qui dit cela.

PIERRE. — Mais, à propos, as-tu vu comme Laurin a plié pavillon devant lui?

JEAN-BAPTISTE. — Comment ça?

PIERRE. — Laurin a été obligé de répondre qu'il ne voulait pas lui répondre. C'est-il brave ça?

JEAN-BAPTISTE. — Pourquoi? parce que Laurin savait bien que devant les gens instruits et qui savaient lire, il valait mieux plier le col et garder le silence en face de ses péchés écrits en blanc et en noir dans les livres de la chambre et pour lesquels il a été chassé de Lotbinière. Il ne pouvait pas non plus cette fois blaguer comme dans les campagnes et duper en cachette, le public.

PIERRE. — Mais il regrette bien ses péchés. La preuve c'est qu'il nous a fait signer une requête pour demander au gouvernement de nous, donner non seulement les £40,000 de la pointe-Lévy mais encore toute la somme ronde, ça serait-il beau ça?

JEAN-BAPTISTE. — Pauvre Pierre, tu dois voir que M. Laurin doit être ou bien lâche ou bien effronté pour penser réussir à nous faire croire à une telle parade. Tiens! Es-tu capable de rire du neuf avec du vieux? Eh bien! Laurin nous a vendu à la Pointe-Lévy en 1853, il a donné aux possesseurs des £10,000 en hypothèque sur nos revenus du côté nord. Aujourd'hui il ne nous re-te plus qu'à payer. On peut courir après le gouvernement, il se moque bien de nous maintenant; les requêtes de Laurin font l'effet d'un caoutchouc sur une jambe de bois.

PIERRE. — C'est ce que je pensais l'autre jour. On est enfoncé comme pour le siège du gouvernement que l'on a mis pour toujours à Bytown. On a déjà dépensé cent mille louis pour les bâillisses, comment peut-on avoir d'espoir. Mon dieu, ça, et le bill d'usure, ça va ruiner complètement les habitants!

JEAN-BAPTISTE. — A qui la faute, mon cher, si ce n'est à ceux qui ont cru aux paroles grossières de Laurin et autres qui les avaient déjà vendus pour une place dans la tenure seigneuriale ou ailleurs et qui venaient encore les tromper d'une manière si visible.

PIERRE. — On le voit que trop aujourd'hui mais il est trop tard! Pauvres habi-

tants que nous sommes, on se vengera rudement quelque bon jour!

JEAN-BAPTISTE. — Oh! on t'embêtera encore!

PIERRE. — Moi! pas Laurin toujours ni ses amis. C'est assez d'une foi! au diable le capitaine Dery, le petit Michel le magistrat et tout le petit lot de l'Ancienne Lorette. Bonjour Baptiste, des compliments chez vous.

UN HABITANT.

ANNONCES.

SITUATION DEMANDEE.

Un jeune homme qui connaît à fond les langues française et anglaise désire obtenir une situation analogue à son état.

Il donnera un cours ou des leçons privées à domicile, au choix des élèves.

S'adresser à ce bureau.

27 janvier 1850.

PENSION.

Deux ou trois messieurs pourront au premier de mai prochain se procurer une bonne pension à un prix raisonnable, chez une famille Canadienne et mourant, rue Saint-George faubourg Saint-Jean.

S'adresser à ce bureau.

1 décembre 1850.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR.

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

TARIF DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR